

La concertation avec les parents en intervention jeunesse

Étude des facteurs d'influence¹

Gaby CARRIER, Richard CLOUTIER, Sylvain LAVERTU,
Rachel LÉPINE, Dominique TREMBLAY et Laurie TREMBLAY
Institut universitaire sur les jeunes en difficulté
*Centre jeunesse de Québec*²

INTRODUCTION

La planification de l'intervention fait partie des composantes reconnues comme essentielles dans l'intervention professionnelle auprès des jeunes, que celle-ci s'inscrive en éducation, en réadaptation physique ou en protection de la jeunesse. L'importance d'impliquer les parents dans l'intervention représente un autre objet de consensus clinique (Meisels, 1992 ; Bailey *et al.*, 1992 ; Goupil et Archambault, 1986 ; Goupil, 1997 ; 1999).

1. Cette étude a été réalisée alors que l'équipe bénéficiait d'une subvention du Fonds pour l'adaptation des services de santé, Santé Canada.
2. Gaby Carrier est chercheuse et coordonnatrice du groupe scientifique, Institut universitaire sur les jeunes en difficulté, Centre jeunesse de Québec ; Richard Cloutier est directeur scientifique de l'Institut universitaire sur les jeunes en difficulté, Centre jeunesse de Québec ; Rachel Lépine est professionnelle de recherche dans le cadre du projet de recherche sur « Les soins aux jeunes en difficulté », Laurie Tremblay est étudiante au doctorat en psychologie, Sylvain Lavertu et Dominique Tremblay sont respectivement éducateur et intervenante sociale au Centre jeunesse de Québec, Institut universitaire.

La logique d'une intervention explicitement planifiée donnant une place au jeune et à sa famille repose sur le fait que le changement ne peut survenir qu'en impliquant les premiers acteurs concernés dans une démarche où les buts et les rôles sont clairs pour tous. Bref, la pertinence d'une planification concertée avec le jeune et ses parents ne fait plus de doute.

Toutefois, la reconnaissance du principe ne suffit pas à faire changer les pratiques, si bien que, malgré les inscriptions dans les lois et les règlements de l'obligation de faire un plan d'intervention impliquant le jeune et ses parents, les professionnels résistent trop souvent à intégrer ces façons de faire ; un écart a fréquemment été constaté entre les principes et les pratiques (Cloutier, 1998 ; Goupil, 1997 ; Murphy *et al.*, 1995 ; Pearson, 1998 ; Bailey, Palsha et Simeonsson, 1992 ; Burton, 1992 ; Dunst *et al.*, 1991). Toutes sortes de raisons sont invoquées pour expliquer cet écart, depuis la confidentialité de certaines informations, jusqu'à la non-disponibilité des acteurs, en passant par la crainte de provoquer des confrontations inappropriées.

Les travaux destinés à mesurer empiriquement la place faite aux parents dans les décisions relatives à l'intervention auprès du jeune sont principalement issus du domaine de l'éducation (Murphy *et al.*, 1995 ; Hagner, Helm et Butterworth, 1996) et ils sont plutôt rares dans le domaine de la protection de la jeunesse (Cloutier, 1998 ; Pearson, 1998). Pourtant la compréhension de la dynamique qui explique l'écart entre les principes et les pratiques requiert des données fiables. La présente démarche a pour objectif de contribuer à combler ce besoin de connaissances.

Deux aspects caractérisent la participation des parents en protection de la jeunesse : une intervention réalisée en contexte d'autorité définit par la *Loi sur la protection de la jeunesse* et le fait d'une population vulnérable souvent aux prises avec des problèmes personnels multiples affectant l'actualisation des rôles parentaux auprès de l'enfant.

Cet article pose le problème de la place des parents dans la concertation des efforts mis en œuvre pour venir en aide aux besoins de leur enfant. Deux questions sont à l'étude : 1) dans quelle mesure les parents participent à l'orientation de l'intervention en protection de la jeunesse ? et 2) quels sont les facteurs qui influencent cette participation ?

À partir de données empiriques issues d'une recherche portant sur « L'intersectorialité dans la réponse aux besoins des enfants³ », la présente démarche a pour but de mesurer le degré de participation des parents dans l'orientation de l'intervention en protection de la jeunesse et les facteurs

3. Ce projet de recherche est dirigé par Richard Cloutier, Ph.D., et Gaby Carrier, maîtrise en service social.

qui l'influencent. Les données présentées permettent d'apporter un éclairage nouveau à partir de l'observation de nouvelles situations d'enfants suivis pendant les six premiers mois de prise en charge et ainsi de saisir le déploiement des services depuis leur montage initial.

Objectifs de la recherche

La recherche sur les processus d'intersectorialité dans la prestation des services aux jeunes en difficulté s'inscrit à l'intérieur d'un vaste chantier de recherche sur « Les soins aux jeunes en difficulté » réalisé dans quatre sites : les centres jeunesse de la Côte-Nord, de l'Estrie, de Montréal et de Québec. À partir d'indicateurs inscrits dans la pratique clinique auprès des clientèles, l'objectif général de cette recherche est de décrire les processus intersectoriels utilisés par les intervenants dans la prestation des services aux jeunes en difficulté et à leurs familles. Cinq sous-objectifs sont poursuivis : 1) l'identification du réseau d'acteurs impliqués dans le soutien des jeunes et de leur famille ; 2) la mesure du degré d'implication des intervenants concernés ; 3) l'identification des stratégies de concertation entre les acteurs ; 4) la description des obstacles rencontrés dans la concertation ; 5) l'évaluation de la satisfaction des intervenants au regard de la quantité et de la qualité des services offerts, de leurs relations avec les usagers et partenaires et de l'accessibilité des ressources.

Mesure de la participation des parents aux événements de concertation

La place faite aux parents dans les décisions qui concernent l'intervention a été mesurée à partir de leur présence ou de leur absence au cours de rencontres visant spécifiquement l'orientation de l'intervention sur la situation de leur enfant que nous avons nommées *événements de concertation*. On entend ici par événement de concertation le moment privilégié que se donnent deux intervenants ou plus (acteurs) en vue d'orienter ou de réorienter les services pour un enfant en particulier. Ces rencontres formalisées sont généralement provoquées par une situation nouvelle, comme par exemple une situation de crise à l'école ou un événement qui change les données d'un problème, par les étapes inscrites dans le processus d'intervention, comme l'établissement du plan d'intervention ou la révision ou encore par le souci de favoriser la continuité des services.

Deux aspects caractérisent les *événements de concertation* ; ce sont des rencontres portant sur la situation d'un enfant en particulier (et non pas d'un groupe) et ces rencontres sont *formalisées* (c'est-à-dire qu'elles sont prévues et planifiées par opposition à des rencontres informelles qui

ne sont pas organisées, sans ordre du jour). Elles excluent donc les échanges d'informations ou les discussions de cas qui surviennent entre deux acteurs ou plus dans le cours de l'intervention quotidienne, mais qui ne sont pas réellement planifiées et où il serait difficile de prévoir la présence du parent. Elles excluent également les réunions de concertation dont l'objet porte sur l'organisation locale ou régionale des services ou sur des groupes de clientèles.

Les variables que nous avons privilégiées pour l'analyse sont les suivantes : le nombre de situations d'enfants où l'on retrouve la présence d'un ou de plusieurs événements sur une période de six mois, les acteurs qui sont présents, la représentation sectorielle, les objectifs des rencontres et la participation des parents.

Méthode

Répondants

Les répondants pour cette recherche sont des intervenants sociaux et des éducateurs qui ont été identifiés comme responsables des dossiers des jeunes à l'application des mesures.

Au total, 162 intervenants ont participé à la recherche pour un total de 140 situations d'enfants. Seize d'entre eux ont participé à deux reprises pour des dossiers d'enfants différents. Au cours de la démarche, 40 nouveaux intervenants se sont ajoutés à un moment ou à un autre dans le temps. Dans un peu plus du quart des situations (26 %), le jeune a changé d'intervenant : 22 % à une reprise et 4 % à deux reprises au cours de la période de suivi.

La majorité des répondants sont des femmes (68 %) et, à l'exception du dernier diplôme obtenu, toutes les variables analysées démontrent des différences significatives selon le genre de l'intervenant (*données non illustrées*). Dans l'ensemble, les caractéristiques personnelles et professionnelles des intervenants interrogés sont les suivantes :

- 65 % sont âgés de plus de 36 ans.
- 82 % des femmes occupent un poste d'intervenante sociale.
- 48 % des hommes sont des éducateurs.
- 76 % ont un statut d'emploi régulier, soit à temps plein (69 %) ou à temps partiel (7 %).
- 69 % ont un baccalauréat en service social ou en psychoéducation.
- 62 % travaillent depuis plus de 10 ans en centre jeunesse (moyenne, 12,6 ans).

- 67 % ont plus de 10 années d'expérience en intervention (moyenne, 13,8 ans).
- 38 % travaillent auprès d'une clientèle de jeunes suivis pour troubles de comportement, comparativement à 27 % qui travaillent auprès de jeunes dont les situations sont reliées à de la négligence parentale.

Procédure de recueil des données

La collecte des données a été effectuée principalement par entrevue téléphonique entre octobre 1998 et juillet 1999. Les données ont été colligées à l'aide d'un questionnaire administré à l'intervenant une fois par mois durant six mois ou jusqu'au moment de la fermeture du dossier. Un seuil minimal de trois mois avait été fixé pour pouvoir considérer un suivi complété. Au total, 745 entrevues ont été menées auprès des intervenants.

Instrument : le questionnaire

Le questionnaire permettait d'identifier l'ensemble des personnes constituant le réseau des acteurs impliqués dans la recherche de solutions aux problèmes du jeune en cause, de saisir la nature de leur rôle dans la vie du jeune, de mesurer leur degré d'implication, de même que le type de relation qui existait entre ces personnes et l'intervenant répondant. Une partie de l'entrevue était également consacrée à identifier et à décrire les événements associés à la concertation. Une dernière entrevue téléphonique a été réalisée avec l'intervenant entre trois et six mois après la fin du suivi afin de connaître les obstacles à la concertation ainsi que sa satisfaction générale au regard des soins et des services offerts au jeune et à sa famille.

Outil développé : la carte de réseau

Le suivi de l'évolution du réseau d'acteurs a été réalisé au moyen d'une *carte de réseau*. Cet outil permet de représenter graphiquement l'ensemble des acteurs impliqués dans la recherche de solutions dans chaque secteur potentiel : familial, social, santé physique et mentale, justice et sécurité publique, scolaire, loisir et communautaire. Sur cette carte de réseau, on identifiait également les acteurs qui intervenaient auprès d'autres membres de la famille (médecin de la mère, praticien social du grand frère, etc.). La première carte de réseau complétée était envoyée à l'intervenant et validée par celui-ci. Cet outil servait de référent lors du contact téléphonique suivant.

RÉSULTATS ET DISCUSSION

Description des jeunes et de leur famille

Un échantillon de 140 nouvelles situations d'enfants suivis à l'application des mesures, dans le cadre de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS), la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) ou la *Loi sur les jeunes contrevenants* (LJC) a été retenu. Il se répartit comme suit dans les quatre centres jeunesse : Côte-Nord ($n = 14$), Estrie ($n = 28$), Montréal ($n = 56$) et Québec ($n = 42$).

Les situations retenues se rapportent à 63 % de garçons et à 37 % de filles (tableau 1). La moitié des jeunes échantillonnés avaient entre 12 et 17 ans, l'autre 50 % étant partagé entre les groupes des 0-5 ans et des 6 à 11 ans. La majorité des jeunes (71 %) fréquentaient l'école au moment de la collecte des données⁴. La proportion de jeunes du primaire (incluant la maternelle) représente 48 % de l'échantillon et celle des jeunes du secondaire 52 %.

La majorité des situations des jeunes de l'échantillon sont sous le couvert de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (68 %) : 58 % de ces situations sont reliées à de la négligence parentale et 33 % à des troubles de comportement. Le suivi est volontaire dans un cas sur deux⁵.

Sur le plan de la situation familiale des jeunes de l'étude, la majorité (66 %) vivaient en milieu naturel (famille d'origine ou avec l'un de leurs parents légaux) au moment du premier contact avec l'intervenant ; un peu plus du tiers des enfants étaient placés. Dans l'ensemble, 52 % des enfants vivent habituellement dans une famille monoparentale, 26 % dans une famille biparentale et 22 % dans une famille recomposée. Ces données sur la situation familiale des jeunes ne se différencient pas du portrait réalisé au cours des dernières années dans les centres jeunesse. Dans l'ensemble, le nombre moyen d'enfants par famille (incluant le jeune suivi) est de 2,89 enfants, ce qui se situe au-dessus de la moyenne provinciale⁶.

4. Chez les jeunes âgés de 6 à 17 ans, le taux de fréquentation scolaire est de 90,7 %.
5. En protection de la jeunesse, il y a deux types de mesures : les mesures volontaires ou les mesures ordonnées par le tribunal. Elles définissent le mandat, déterminent les orientations à suivre et le temps nécessaire pour les réaliser. (*Loi sur la protection de la jeunesse*. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1998).
6. Au Québec, en 1996, le nombre moyen d'enfants par famille se situait à 1,75 enfants. (Statistique Canada, Recensement 1996. Compilation : Bureau de la statistique du Québec.)

TABLEAU 1
Caractéristiques des jeunes et de leur famille

Caractéristiques des jeunes	N = 140	
SEXE		
Féminin	37,1 %	
Masculin	62,9 %	
GROUPE D'ÂGE		
0-5 ans	23,6 %	
6-11 ans	26,4 %	
12-17 ans	50,0 %	
NIVEAU SCOLAIRE		
Ne fréquente pas l'école	28,6 %	
Maternelle ou primaire	34,9 %	
Secondaire	36,4 %	
CONTEXTE LÉGAL		
LSSS	15,7 %	
LPJ	67,9 %	
LJC	16,4 %	
PROBLÉMATIQUE RETENUE AU SIGNALEMENT (N = 95)		
Négligence	57,9 %	
Troubles de comportement	33,7 %	
Autres	8,4 %	
TYPE DE MESURES		
Volontaires	51,6 %	
Ordonnées	48,4 %	
SITUATION FAMILIALE		
Placé au moment du premier contact	33,6 %	
Vivant en milieu naturel	66,4 %	
MILIEU FAMILIAL LORSQUE NON PLACÉ (N = 134)		
Famille intacte	26,1 %	
Famille monoparentale	52,2 %	
Famille recomposée	21,6 %	
ACTIVITÉ PRINCIPALE DES PARENTS		
	MÈRE	PÈRE
	(N = 135)	(N = 93)
À domicile	71,1 %	36,6 %
Travail (plein ou partiel)	28,9 %	63,4 %

Sur le plan occupationnel, les données sur les pères, quoique plus difficiles à obtenir en raison d'absence d'information à leur sujet⁷, indiquent que près des trois quarts ont un emploi à temps plein ou à temps partiel comparativement au tiers chez les mères.

7. Dans cet étude, on retrouve 20 % des situations pour lesquelles il y avait une absence d'information au sujet du père.

Portrait des événements de concertation

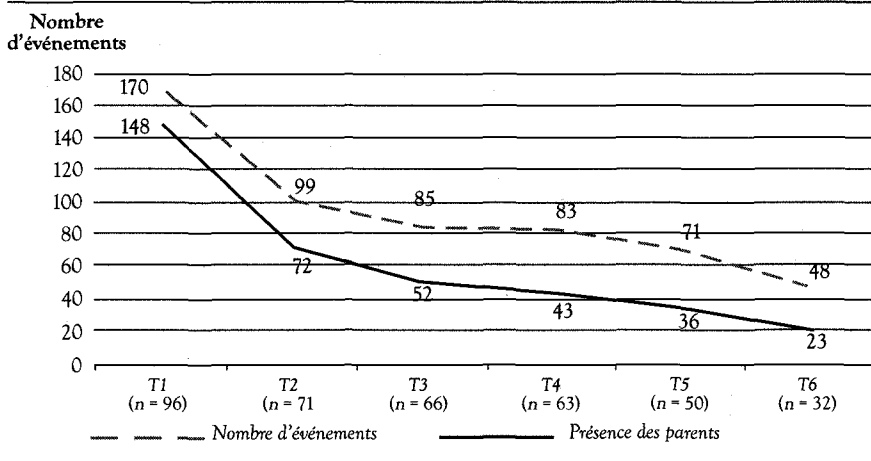
Au total, les intervenants interrogés ont participé à 556 événements de concertation au cours de la période de suivi. Le nombre de situations d'enfants où l'on retrouve la présence d'au moins un événement de concertation est de 133 sur 140, soit 95 % tandis que le nombre d'événements par situation varie de 1 à 13, toutes étapes confondues. Les événements de concertation notés sont surtout des discussions de cas entre intervenants sociaux, famille et jeune (58 %), des tables d'accès, des rencontres de révision ou des réunions multisectorielles : social, scolaire, communautaire, santé. Le nombre d'acteurs présents au cours de ces rencontres varie, en moyenne, entre deux acteurs (26 % des cas) à plus de six acteurs (14 % des cas) ; (*données non illustrées*).

Nombre d'événements de concertation et présence des parents

La figure 1 montre l'évolution sur une période de six mois du nombre d'événements de concertation ainsi que la proportion d'événements où les parents étaient présents.

FIGURE 1

Évolution du nombre d'événements et de la présence des parents sur six mois



Près de la moitié des événements de concertation auxquels les intervenants ont participé (48,4 %) se produisent au temps 1 et au temps 2 (269 sur 556 au total). Toutes proportions gardées, la présence des parents est aussi plus fréquente aux rencontres des deux premiers mois. Par la suite,

le nombre d'événements diminue avec le temps tout comme la présence des parents. Entre le temps 1 et le temps 6, le taux de participation des parents aux événements diminue de près de la moitié (de 82,3 % au temps 1 à 43,8 % au temps 6). On observe aussi une diminution du nombre de situations d'enfants pour lesquelles des événements de concertation ont eu lieu, et ce, même au cours des trois premiers mois (de 96 à 66) alors que 140 dossiers étaient encore ouverts.

Les acteurs et les secteurs représentés

Les groupes d'acteurs le plus fréquemment représentés aux événements de concertation sont les intervenants sociaux (24 %), les éducateurs (22 %), les parents (17 %) et le jeune (9 %). Les conseillers cliniques, les psychologues, les réviseurs, les familles d'accueil, les enseignants ou les directeurs d'école comptent pour 3 % ou moins de la représentation totale (tableau 2).

TABLEAU 2

Répartition des acteurs et des secteurs représentés sur six mois

Catégories d'acteurs	%	Secteurs	%
Intervenant social	24,0	Centre jeunesse	54,5
Éducateur	21,7	Famille	29,8
Parent	17,3	Milieu scolaire	9,6
Jeune	9,0	CLSC	2,4
Enseignant	3,2	Santé physique et mentale	2,0
Chef de service	2,7	Organismes communautaires	0,9
Directeur	2,5	Autre (secteur privé, justice et sécurité publique)	0,7
Réviseur	2,4		
Psychologue	2,3		
Responsable de famille d'accueil	1,8		
Conseiller clinique	1,3		
Intervenant ressource	0,5		
Autre	11,3		
Total	100,0		100,0

Note : Conjoint de la mère ou conjointe du père (environ 50 %), intervenant du communautaire, conseiller à l'accès, agent de probation, avocat, policier.

Quant à la provenance de ces acteurs, ils sont surtout du centre jeunesse (54 %), de la famille (30 %) et du milieu scolaire (10 %). On peut donc dire que le portrait général de la représentation à un événement de concertation est le suivant : l'intervenant de la prise en charge et/ou l'éducateur du centre jeunesse, un ou des membres de la famille et, une fois

sur dix environ, un représentant du milieu scolaire (éducateur, enseignant, directeur d'école ou autre). On constate aussi que le secteur de la santé physique ou mentale (milieu hospitalier et professionnels de la santé), les organismes communautaires ou encore le CLSC participent peu aux événements de ce genre. La concertation dans le suivi des jeunes en difficulté semble donc davantage se faire dans des rencontres intra-établissement (à l'intérieur du centre jeunesse) qu'entre établissements du réseau socio-sanitaire ou entre secteurs différents, à l'exception du milieu scolaire dont la représentativité est, somme toute, relativement importante (10 %). En excluant la clientèle préscolaire de l'analyse, la présence du milieu scolaire dans les événements de concertation reste assez stable (12 %).

Buts des rencontres de concertation

Les intervenants ont identifié six catégories d'objectifs poursuivis lors des événements de concertation : développer une vision commune ou élaborer un plan d'intervention (38 %), discuter ou échanger de l'information sur la situation du jeune (29 %), prendre une décision concernant l'orientation du jeune ou l'organisation des services (13 %), évaluer les services offerts (10 %), clarifier les rôles (6 %) et, enfin, planifier une activité ponctuelle (4 %). Pour les fins de l'analyse et pour illustrer la place donnée aux parents dans les décisions relatives à l'intervention auprès du jeune, nous avons retenu les trois premiers buts (vision commune, discussion/échange d'information et prise de décision) qui regroupent 80 % des événements. De même, nous avons choisi d'illustrer leur présence sur trois temps : au début de l'application des mesures (temps 1), après trois mois d'intervention (temps 3) et après six mois (temps 6, fréquemment le moment de la révision).

On voit dans le tableau 3 qu'au temps 1 la majorité des événements de concertation ont pour objectif l'élaboration d'un plan d'intervention ou d'une vision commune de la situation (50,6 %), ce qui s'explique par l'obligation d'élaborer un plan d'intervention en présence du jeune et de ses parents⁸. De façon générale, cette démarche se réalise dès les premières rencontres avec le jeune et sa famille. À cet égard, la participation des parents à la définition et à la planification des activités relatives au plan d'intervention est relativement élevée (taux de participation de l'ordre de 88,4 % au temps 1 pour ce type de rencontre).

8. Le plan d'intervention constitue un *acte clinique* qui officialise les objectifs d'intervention à atteindre et clarifie les activités qui doivent être poursuivies auprès du jeune et de sa famille (*Tenue des dossiers, Module pédagogique*, Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire, à paraître).

TABLEAU 3

Participation des parents selon les objectifs des rencontres et selon le temps de suivi

	Vision commune/élaboration/ réorientation du PI			Discussion/échange d'information			Prise de décision		
	Parents absents	Parents présents	Total absents	Parents présents	Parents absents	Total présents	Parents	Parents	Total
Temps 1 (<i>n</i> = 170)	11,6	88,4	50,6	9,1	90,9	25,9	16,7	83,3	7,1
Temps 3 (<i>n</i> = 85)	33,3	66,7	24,7	44,1	55,9	40,0	63,6	36,4	12,9
Temps 6 (<i>n</i> = 48)	63,6	36,4	22,9	33,3	66,7	31,3	80,0	20,0	31,3
Total T1 au T6 (<i>n</i> = 556)	28,6	71,4	100	32,3	67,7	100	52,1	47,9	100

Note : *n* = nombre d'événements de concertation.

En outre, le quart des rencontres (26 %) a pour but la discussion et l'échange d'information sur la situation du jeune, qui peuvent aussi contribuer à l'élaboration d'une compréhension commune de la situation et 7 % ont pour but une prise de décision. Au temps 1, on observe aussi que dans plus de 80 % des situations, les parents sont présents aux événements peu importe les objectifs ou les buts visés au cours de ces rencontres.

Entre le temps 1 et le temps 3, le nombre d'événements total passe de 170 à 85, une diminution de l'ordre de 50 %. Les réunions servent moins à définir un plan d'action, à cette étape, qu'à échanger de l'information. On note une légère augmentation des rencontres visant à décider d'une orientation (de 7,1 % au temps 1 à 12,9 % au temps 3 %). Sur le plan de la participation parentale, on l'observe davantage lorsque les rencontres visent l'élaboration d'une vision commune ou la réorientation du plan d'intervention (67 %), ou encore la discussion et l'échange d'information (56 %). Par contre, dans les rencontres visant une prise de décision, les parents sont absents deux fois sur trois (64 %).

Entre le temps 3 et le temps 6, le nombre d'événements diminue encore de 85 à 48 événements. Toutefois, on se souviendra que le nombre de dossiers actifs où il s'était passé des événements de concertation avait aussi diminué après six mois (*cf.* figure 1). Les rencontres pour discuter et échanger de l'information sont aussi fréquentes que celles où des décisions doivent être prises (31 %). Deux fois sur trois, cependant, les parents sont

présents aux premières alors qu'ils sont, à l'inverse, absents huit fois sur dix lorsqu'il s'agit de décider de l'orientation du cas. Au temps 6, les rencontres sont majoritairement reliées au processus de révision et elles se caractérisent par une discussion de cas visant à confirmer ou à revenir sur les orientations antérieures pour décider, par exemple d'un nouveau placement, d'un changement de ressource, d'un nouveau programme de services, de la fermeture du dossier. Ainsi, à l'instar des rencontres qui ont servi à prendre une décision ferme, les réorientations du PI à cette étape se font aussi majoritairement sans les parents (64 %).

Dans l'ensemble, soit toutes étapes confondues, on constate que les parents sont présents dans plus des deux tiers des situations illustrées, à l'exception des rencontres visant une prise de décision où leur présence se manifeste dans un peu moins de la moitié des cas (48 %).

Même si l'absence relative des parents aux événements de concertation ne traduit pas nécessairement une absence de consultation, on peut s'interroger sur la diminution dans le temps des événements de concertation ainsi que sur la diminution de la contribution parentale : parents désengagés ? parents non sollicités ? situations détériorées ?

Degré de participation globale des parents

Le tableau 4 présente le degré de participation globale des parents à l'ensemble des événements de concertation à toutes les étapes. Ce score tient compte du nombre d'événements total dans la situation. Ainsi, un parent qui a participé à un événement sur cinq obtient un score de 0,20 et son degré de participation est qualifié de « faible ». Pour obtenir cette estimation, nous avons calculé l'ensemble des scores de tous les parents et les avons répartis en quatre groupes : aucune participation, participation faible, modérée ou élevée selon la règle du tiers et des deux tiers. On observe que 16 % des parents ne sont jamais présents aux événements de concertation qui concernent leur enfant (sur toute la durée du suivi), 15 % obtiennent un score faible, ayant assisté à moins du tiers des rencontres, 32 % ont un score modéré, ayant participé de une fois sur trois à trois fois sur quatre aux rencontres et 37 % ont un score élevé ayant été impliqués dans plus des trois quarts des rencontres. En moyenne, toutes étapes confondues, le taux de participation des parents aux événements de concertation est de 0,55 sur une échelle de 0 à 1,00 ou de 55 %, ce qui illustre davantage leur présence plutôt que leur absence, bien que plusieurs nuances doivent être apportées sur la nature de cette participation.

TABLEAU 4

Degré de participation globale des parents aux événements de concertation

Degré de participation parentale aux événements de concertation sur la situation de leur enfant	Pourcentage de parents (N = 133)
- Aucune	15,8
- Faible (moins de 33 % des rencontres)	15,0
- Modérée (entre 34 % et 74 % des rencontres)	32,3
- Élevée (plus de 75 % des rencontres)	36,8
Moyenne globale	55,0

On ne peut conclure de ces résultats que le tiers des parents sont peu intéressés à participer aux événements de concertation, puisqu'on ignore les motifs de leur absence. Cependant, on peut se demander quels sont les facteurs qui influencent leur participation? Pour répondre à cette question, nous avons examiné les caractéristiques des parents, des jeunes et des intervenants afin de mieux comprendre les comportements observés et ce qui pourrait, éventuellement, expliquer la présence plus élevée des parents dans les événements de concertation. Nous présentons ci-après les principaux éléments significatifs en fonction des temps de collecte de données.

Facteurs d'influence de la participation des parents

Des analyses de variance (Anova) ont été effectuées sur la mesure de participation globale des parents à chaque temps afin de déterminer l'influence des variables associées aux caractéristiques des parents, des jeunes et des intervenants.

Au temps 1: Comme la majorité des parents participent à la planification des activités du plan d'intervention au début de l'application des mesures, on n'observe pas de différence significative en fonction de leurs caractéristiques ou celles de leur enfant. On observe cependant des différences en fonction de deux caractéristiques des intervenants : la participation du parent est moins élevée lorsque l'intervenant a un statut de contractuel et nulle dans les situations sous la responsabilité d'intervenants de moins de 25 ans.

Au temps 2: Le degré de participation des parents est plus faible chez les jeunes qui sont suivis dans le cadre de la LSSSS et il est plus élevé lorsque les jeunes sont suivis dans le cadre de la LPJ ou de la LJC.

Au temps 3: Aucun lien significatif n'est observé.

Au temps 4 : La participation parentale est significativement plus élevée chez les parents des jeunes qui sont suivis dans le cadre de la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

Au temps 5 : La participation parentale est significativement plus élevée chez les parents de jeunes qui sont suivis pour troubles de comportement et chez les mères qui sont sur le marché du travail.

Au temps 6 : La participation parentale est toujours plus élevée chez les parents des jeunes qui sont suivis pour troubles de comportement.

Au total (toutes étapes confondues) : La participation parentale est globalement et significativement plus élevée chez les parents de jeunes suivis pour troubles de comportement.

Dans l'ensemble, si l'on tient compte de tous les événements de concertation rapportés par les intervenants au cours de la période de suivi, on constate la diminution du nombre total d'événements de concertation au fil du temps. De même, la participation parentale diminue avec le temps et elle est significativement plus élevée chez les parents des jeunes qui sont suivis pour troubles de comportement. Les caractéristiques de ces parents sont quelque peu différentes de l'ensemble de celles des parents d'enfants suivis en protection de la jeunesse. En fait, chez les jeunes suivis pour troubles de comportement, on trouve deux groupes de parents distincts : ceux qui ont une histoire avec les services de protection et dont les enfants ont d'abord été suivis en raison de problèmes familiaux et ceux qui se présentent pour la première fois pour recevoir une aide parce que leur adolescent devient plus difficile à contrôler. Ce groupe de parents est généralement plus *collaborant*, plus mobilisé et prêt à s'impliquer. Cela pourrait traduire le fait que les parents peuvent influencer, par leur motivation, la place qu'on leur fait dans l'orientation de l'intervention.

Ceci pose la question de la mobilisation des autres parents. Comment favoriser et maintenir leur participation ? Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans cette mobilisation et quelles stratégies doit-on adopter ? La section qui suit traite de ces enjeux à partir du point de vue de deux intervenants.

PERCEPTION D'INTERVENANTS SUR LES CONDITIONS FAVORISANT L'IMPLICATION DES PARENTS SUR LE TERRAIN : EXIGENCES, STRATÉGIES, DIFFICULTÉS

En complément à la démarche empirique précédente, nous présentons à titre exploratoire, la perception de deux intervenants à qui nous avons demandé de relever les conditions qui favorisent l'implication des parents

à l'orientation de l'intervention dans le cadre de leur pratique. Ces intervenants travaillent tous deux auprès d'une clientèle d'adolescent(e)s suivis en centres jeunesse : la première occupe un poste d'intervenante sociale à l'application des mesures ; le second agit comme éducateur spécialisé dans le cadre d'un programme d'intervention intensive en milieu externe.

L'intervention sociale à l'application des mesures et la concertation : le point de vue d'une intervenante sociale

La mobilisation du parent

Certains préalables sont requis avant de s'engager dans une mobilisation du parent à s'impliquer dans un processus de concertation. Il faut d'abord prendre le temps de l'accueillir dans ce qu'il vit, tenir compte de ses blessures et du sentiment d'incompétence qu'il peut ressentir comme parent. Il arrive fréquemment que ces parents expriment le désir de tout laisser tomber en souhaitant « remettre leur adolescent entre les mains de "personnes compétentes" ». En fait, les problèmes vécus par le jeune font souvent ressortir les propres difficultés personnelles des parents. On observe en effet que bon nombre d'entre eux sont aux prises avec des problèmes aigus de pauvreté, de santé mentale, de toxicomanie ou de violence. L'entrée en scène de la Direction de la protection de la jeunesse leur envoie un message d'incapacité à assumer leurs responsabilités d'éducation, de surveillance, de contrôle et de protection. En dépit de leurs résistances et de leurs malaises, ces parents ont besoin qu'on leur reconnaisse une place dans l'intervention.

L'engagement du parent dans un processus de concertation passe d'abord par une sensibilisation au fait qu'il demeure le premier responsable de son enfant. Le parent doit aussi être convaincu que c'est lui qui connaît le mieux son enfant et comprendre qu'on ne peut agir sans sa participation et sa collaboration. Il a aussi besoin d'être informé de ses droits, de ses responsabilités et des limites de son rôle comme parent. Enfin, il faut explorer ses forces personnelles, les zones de confort dans sa relation avec le jeune et clarifier éventuellement le type de relation qu'il souhaite développer. Une fois toutes ces étapes franchies, la prise de conscience de l'importance de son rôle auprès de son enfant sera primordiale dans la mise en commun des efforts et le développement du partenariat entre les différents acteurs impliqués.

L'alliance entre le parent et les intervenants

Lors des rencontres de concertation, le parent doit sentir une alliance entre les divers partenaires présents et c'est cette alliance qui favorisera sa propre collaboration. Même s'il lui arrive de demeurer en retrait ou silencieux,

sa présence a néanmoins un impact positif sur son éventuelle implication : d'abord, il voit qu'il n'est plus seul à se questionner, ni le seul qui pourra agir. Il peut ainsi participer à l'élaboration des stratégies pour solutionner le problème et partager, avec les autres intervenants, les tâches et les risques inhérents aux stratégies employées. C'est ainsi qu'on brise l'isolement du parent et que la mise en commun des forces devient un catalyseur vers la réussite. Il faut également que les intervenants en présence comprennent que les responsabilités et les tâches doivent être partagées par *toutes* les personnes impliquées et qu'il ne s'agit pas d'une occasion pour « passer des commandes » ou cibler des responsables. La concertation doit être synonyme de coopération afin d'aplanir les embûches susceptibles de nuire au cheminement du jeune et de sa famille.

Le suivi

Après un événement de concertation, l'intervenant social doit faire un retour avec le parent sur la rencontre, s'assurer de sa compréhension et de sa collaboration dans les suites à donner. Ainsi, l'intervenant doit agir avec le parent avant, pendant et après un événement de concertation. C'est aussi à lui qu'appartient la responsabilité d'aller chercher la contribution des divers intervenants, de coordonner l'action et de mettre en place le suivi, et ce, en s'assurant de maintenir la collaboration du parent. Bien que cette démarche puisse sembler exigeante, car elle exige du temps et qu'elle soit peu répandue dans le cadre des pratiques sociales, elle s'inscrit dans la philosophie de « faire plus de ce qui marche et moins de ce qui ne marche pas ». En résumé, donner une place aux parents dans la concertation est sans contredit une démarche bénéfique dans l'intervention : elle replace le parent au cœur de ses responsabilités parentales et évite ainsi le décrochage.

L'intervention de réadaptation externe dans un programme intensif et la concertation : le point de vue d'un éducateur

Dans le cadre de son mandat de réadaptation, le centre jeunesse offre également des services à des adolescents et adolescentes qui sont suivis à domicile de préférence à un placement en ressource d'accueil. L'un des programmes qui leur est destiné vise une clientèle d'adolescentes de 12 et 13 ans pour lesquelles un encadrement régulier en externe n'apparaît pas suffisant. En plus de répondre à la crise familiale générée par les comportements des adolescentes, le programme assure une intervention soutenue et intensive pouvant s'échelonner sur plusieurs mois. Dans ce contexte d'intervention, les problématiques sont souvent lourdes et structurées sur un fond de négligence avec des problèmes de comportement partagés par l'adolescente, ses frères, ses sœurs et même par ses parents.

Comment mobiliser cette famille qui en a vu bien d'autres et qui espère qu'on prendra en charge l'adolescente qui présente des problèmes de comportement? Les milieux scolaires partagent souvent le même souhait, mais avec une rhétorique de normes et de règles bien articulées. Lors des tables d'accès, moments de concertation formelle, la collaboration de l'adolescente et de ses parents est sollicitée afin de permettre à l'éducateur de vivre avec eux des moments de leur quotidien, de faire certaines activités qui leur sont proposées et de faire le point ensemble après une période de quatre à six semaines. Ces moments d'observation participante permettent de passer d'une vision linéaire à une vision circulaire de la situation. On peut ainsi mieux comprendre la dynamique interactionnelle de la famille, la richesse de son réseau de soutien et son environnement. Les capacités adaptatives de chacun des acteurs impliqués et leurs compétences sont évaluées, tout comme le niveau de responsabilité que les personnes s'attribuent dans la situation ainsi que les agendas cachés et les leviers de changement potentiels.

Lors du bilan avec la famille, en replaçant les difficultés dans leur contexte, la recherche d'un coupable perd de son sens et il devient alors possible de demander aux acteurs de changer leurs comportements.

Les conditions permettant d'utiliser la concertation comme un levier de changement ne touchent pas seulement les familles. Ainsi, du côté des intervenants, l'intention doit être de trouver des solutions et non un coupable, d'accorder un minimum d'écoute et de garder un minimum de contrôle. Du côté des parents, trois conditions sont gagnantes : la motivation au changement, l'acceptation du partage du pouvoir et l'ouverture sur la recherche de solutions. Enfin, pour l'ensemble des acteurs, plusieurs conditions sont nécessaires : réunir un nombre restreint de personnes dont le langage est simple et clair et adapté aux participants, prévoir un cadre souple, garder un espoir minimal en une solution, atténuer les malaises qui pourraient survenir, définir des rôles clairs, des attentes réalistes et de saines frontières, se donner un espace-temps suffisant, prévoir une animation dynamique, se donner des objectifs précis et réalistes, trouver des moyens concrets et mesurables, et accepter que chacun ait un champ de responsabilités propre.

Cet énoncé de conditions gagnantes montre l'importance pour les intervenants concernés d'avoir une bonne connaissance des personnes et de leurs capacités. Si un trop grand nombre de ces conditions sont absentes, l'intervenant devra se tourner vers la médiation et faire des choix stratégiques, soit viser de petits changements, limiter les sujets et la durée des échanges (technique des petits pas), augmenter le côtoiement, planifier préalablement plusieurs petites rencontres dans un but d'information

et d'apprivoisement à deux ou trois personnes, insister sur le fait que le bien-être des autres favorise notre bien-être personnel, et pénaliser les manques de respect en créant des irritants.

Lorsqu'une famille accepte de participer à une rencontre de concertation où il y a plusieurs professionnels, c'est que, déjà, elle a fait confiance et s'est impliquée dans de multiples moments de concertation informels que nous pouvons appeler de petits gestes de collaboration.

CONCLUSION

La considération de l'ensemble des éléments ressortant de la démarche qui précède permet de formuler les commentaires suivants en guise de conclusion.

Dans plus de la moitié des événements de concertation possibles, les parents participent à l'orientation de l'intervention, ce qui démontre que la concertation avec les parents existe bel et bien dans le système d'intervention jeunesse ; après les intervenants sociaux (24 %) et les éducateurs (22 %), les parents (17 %) sont les acteurs les plus présents aux événements de concertation. Ils y participent presque deux fois plus souvent que le jeune lui-même (17 % comparativement à 9 %).

Pendant, cette concertation avec les parents, très active au début du processus d'intervention puisque les parents y sont dans 8 cas sur 10, diminue constamment au fil du temps. Les données obtenues ici ne permettent pas de statuer avec assurance sur les motifs de cette baisse, mais elles permettent de l'inscrire dans une baisse globale et constante du nombre total d'événements de concertation tenus d'un mois à l'autre. Comme nous avons pu l'observer ici, les services jeunesse se déploient initialement dans un contexte de concertation plus active, mais, dès les six premiers mois, la concertation diminue.

De plus, une relation inverse est observée entre l'implication des parents et le statut décisionnel des événements de concertation : les parents ont tendance à être moins présents lorsqu'il y a décision sur l'orientation de l'intervention et plus présents lorsqu'il y a échange d'information et recherche d'une vision commune sur la situation.

Sachant que dans les situations de troubles du comportement, les parents sont plus souvent demandeurs de services que dans les autres problématiques, notre observation d'un engagement significativement plus grand et plus durable des parents d'enfants retenus pour troubles de comportement permet de poser l'hypothèse que les parents peuvent influencer la place qui leur est offerte dans l'orientation de l'intervention.

Enfin, l'analyse des facteurs d'influence de l'implication parentale recueillis auprès de deux intervenants cliniques, à titre d'information complémentaire, fait ressortir une conviction, à savoir que le style de gestion professionnelle de l'intervention peut jouer un rôle significatif dans le niveau de participation des parents. Ces intervenants nous confirment que leur pratique influence la place occupée par les parents.

BIBLIOGRAPHIE

- Bailey, D.B., V. Buysse, R. Edmonson et R. Smith (1992). « Creating family-centered services in early intervention : Perceptions of professionals in four states », *Exceptional children*, 58, p. 298-309.
- Bailey, D.B., S.A. Palsha et R.J. Simeonsson (1991). « Professional skills, concern and perceived importance of work with families in early intervention », *Exceptional Children*, 58, p. 156-165.
- Burton, C.B. (1992). « Defining family-centered education : Beliefs of public school, child care and headstart teachers », *Early Education and Development*, 3, p. 45-59.
- Cloutier, R. (1998). « Le difficile partage du pouvoir avec les parents dans l'intervention jeunesse Symposium sur l'implication des parents dans l'intervention, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, Ottawa, Mai.
- Dunst, C.J., C. Johanson, C.M. Trivette et D. Hamby (1991). « Family-oriented early intervention policies and practices : Family centered or not? », *Exceptional Children*, 58, p. 115-126.
- Goupil, G. (1997). *Les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage*, 2^e édition, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur.
- Goupil, G. (1999). *Le plan de transition*, Document vidéo, Montréal, Université du Québec à Montréal, Service de l'audiovisuel.
- Goupil, G. et J. Archambault (1986). *L'école des parents et leurs enfants en difficulté*, Document vidéo, Montréal, Université du Québec à Montréal, Service de l'audiovisuel.
- Hagner, D., D.T. Helm et J. Butterworth (1996). This is your meeting : A qualitative study of person-centered planning, *Mental Retardation*, 34, p. 159-171.
- Meisels, S.J. (1992). « Early intervention : A matter of content », *Zero to Three*, 12, p. 1-6.
- Murphy, D.L., I.M. Lee, A.P. Yurnbull et V. Turbiville (1995). « The family-centered program rating scale : An instrument for Program Evaluation and Change », *Journal of Early Intervention*, 19, p. 24-42.
- Pearson, A. (1998). *Le rôle de l'implication du jeune et de sa mère dans la réussite du plan d'intervention*, projet de thèse de doctorat, Québec, Université Laval.